

24 OCT. 1988

NOTE A L'ORDONNATEUR TRESORIER
DU RWANDA
KIGALI

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de verser au compte de NTAKARUTINANA Jean Besce ouvert auprès de la caisse d'Epargne du Rwanda la somme de QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS RWANDAIS (15287FRW) conformément aux états de payes et de virements ci-joints.

Cette somme représente le traitement net du mois d'Octobre 1988.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de quinze mille deux cent quatre vingt sept francs rwandais (15287FRW).

Vu pour approbation:

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

Fait à Kigali, le 8 Octobre 1988

Le Gestionnaire des Crédits
au MIBUCOOP

C.P.I. à:

- Banque Nationale du Rwanda
- Etablissement Financier

O.P. 1934 du 25-10-88

Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 18.111.04.01.01
inscrit sous p.c. n° 35 du 11 / 10 / 88
Kigali, le 11 / 10 / 88
Le Gestionnaire des Crédits



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
R.F. 1044 KIGALI

NOTE A L'ORDONNATEUR TRESORIER
DU RWANDA
KIGALI

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de verser au compte de NTAKURUTIMANA
Jean Bessé ouvert auprès de la caisse d'Epargne du Rwanda la somme de QUINZE MILLE
DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS RWANDAIS (15207FRW) conformément aux états de payes
et de virements ci-joints.

Cette somme représente le traitement net du
mois d'Octobre 1988.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de quinze mille deux cent quatre vingt sept francs rwandais (15207FRW).

Vu pour approbation:

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

ho [signature]

C.F.L.H.

- Banque Nationale du Rwanda
- Etablissement Financier

Fait à Kigali, le 8 Octobre 1988

Le Gestionnaire des Crédits
au MINISTRE

[Signature]

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 18111 04 01 01
inscrit sous le n° 55 du 11 / 10 / 88
Kigali, le 11 / 10 / 1988
Le Gestionnaire des Crédits

[Signature]

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 19 OCT. 1988

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
E.P. 1044 KIGALI

NOTE A L'ORDONNATEUR TRESORIER
DU RWANDA
KIGALI

Monsieur l'Ordonnateur-Tresorier,

Il y a lieu de verser au compte de NTAKARUTIMANA
Jean Bosco ouvert auprès de la caisse d'Epargne du Rwanda la somme de QUINZE MILLE
DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS RWANDAIS (15207FRW) conformément aux états de payes
et de virements ci-joints.

Cette somme représente le traitement net du
mois d'Octobre 1988.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de quinze mille deux cent quatre vingt sept francs rwandais (15207FRW).

Vu pour approbation:

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

ho [signature]

G.P.I.b.

- Banque Nationale du Rwanda
- Etablissement Financier

Fait à Kigali, le 8 Octobre 1988

Le Gestionnaire des Crédits
au MINISTRE

Vu pour vérification approbation

et inscription à l'ordre 8111 04 01 01
Inscr's sous quittance 35 de 11 10 /10 88
Régulariser 11 10 /10 88
Le Gestionnaire des Crédits



LISTE DE PAIE

Mois de Octobre 19 88

Ministère de : MJEUCOOP

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
N°	Noms et Prénoms	Ancien- neté	Qualification	Salaire base	Prime	Indtés Intérim	Rappels	Total brut	Pension patronale	Risque prof.	Pension pers	Soins santé	Pers. à char.	Total impos.	Taxe prof.	CESTRAR	Amende	Avance	Prêts	Divers
1	NTAKARUTIMANA J.B.	27/5/87	Secr.d'Adm	23782				23782	713	476	713	160		22909	2622			5000		
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
26																				
27																				
28																				
29																				
30																				
Totaux				23782				23782	713	476	713	160		22909	2622			5000		15287

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du
Inscrit sous poste du
le
le (s) de crédits.

Salaire brut col. 9 =
pension patronale col. 10 =
Cotisation risque prof. col. 11 =
Total à imputer

23.782
713
476
24.971 FRW = 5.000 FRW = 19.971 FRW.

Vu et approuvé par le Secrétaire Général

BAGAMBERI Zéphyrin
Secrétaire Général